

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00138
Numéro SIREN : 834 855 017
Nom ou dénomination : 7 IMPROBABLE

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2021 sous le numéro de dépôt A2021/008254

SYNTHESE M & L
Laurent PETIT

7 IMPROBABLE

Société par Actions Simplifiée
Au capital social 10.000 Euros

Siège social : 13 rue Jean Mermoz
ANNECY LE VIEUX
ANNECY (Haute-Savoie)

R.C.S. ANNECY 834 855 017

* * * * *

EXTRAIT DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 29 AVRIL 2021

* * * * *

Le vingt neuf avril deux mille vingt et un, à dix heures trente, au 2 avenue de Genève – 74000 ANNECY, les associés de la société **7 IMPROBABLE** se sont réunis en Assemblée Générale Mixte sur la convocation qui leur a été faite par lettre simple avant l'assemblée.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'au nom des associés qu'ils représentent.

L'assemblée est présidée par le Président, la société SYNTHESE M & L, elle-même représentée par Monsieur Laurent PETIT.

La feuille de présence est vérifiée puis arrêtée par Monsieur le Président qui constate que les associés présents ou représentés, possèdent 1.000 actions sur les 1.000 actions composant le capital social. En conséquence, Monsieur le Président déclare l'assemblée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

La société EUREX AUDIT RHONE-ALPES, Commissaire aux comptes de la société, dûment convoquée, est absente excusée.

Monsieur le Président met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- Une copie de la lettre de convocation aux associés,



- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- La feuille de présence,
- La lettre de Monsieur Mathieu FORTIN adressée au Président conformément aux dispositions de l'article 4 du pacte d'associés et de l'article 14 des statuts au titre de la procédure d'agrément,
- La lettre de démission de Monsieur Mathieu FORTIN,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Monsieur le Président rappelle que les documents énumérés ci-dessus ont été tenus à la disposition des associés avant l'assemblée.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

.../...

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Prise en compte de la démission de Monsieur Matthieu FORTIN de ses fonctions de Directeur Général.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Cette lecture faite, Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée à poser les questions qu'ils souhaitent sur les points en rapport avec l'ordre du jour et, s'ils le désirent, à expliquer leur vote à venir.

Constatant que personne ne demande à intervenir, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour :

.../...

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance de la lettre de Monsieur Mathieu FORTIN, prend acte de sa démission de ses fonctions de Directeur Général à compter du 30 avril 2021.



Elle décide de ne pas pourvoir à son remplacement et le remercie pour les diligences accomplies jusqu'à ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités requises par la loi.

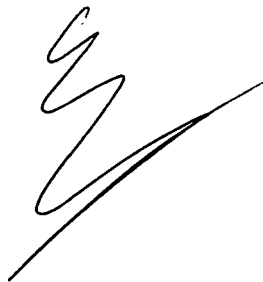
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Monsieur le Président constate que toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été votées. Après avoir redonné la parole aux membres de l'assemblée et constaté que personne ne demande à intervenir, il déclare la séance levée.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

SYNTHESE M & L
Laurent PETIT

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.